



FORMULAIRE D'ADHÉSION SAISON 2025-2026

Nouvelle adhésion au club (ou non licencié à Etueffont Montagne athlétisme saison 2025/2026)

À REMPLIR EN LETTRES MAJUSCULES NOM :

PRÉNOM :

... **SEXÉ :** ☐ H ☐ F **DATE DE NAISSANCE (jj/mm/aaaa) :** / ____ / ____

NATIONALITÉ :

... **ADRESSE**

...

CODE POSTAL : /_

/ ____ / ____ / ____ **VILLE :**

TÉLÉPHONE : / ____ / ____ / ____

/ ____ **ADRESSE MAIL (Obligatoire en lettres MAJUSCULES) :**

.....@.....

PARENTALE (POUR LES MINEURS) : Je soussigné(e) Madame, Monsieur

..... représentant(e) légal(e) de atteste l'autoriser à
pratiquer l'athlétisme au

au sein de ETUEFFONT MONTAGNE ATHLÉTISME, autoriser les représentants du club à le
transporter en voiture ou en bus lors des compétitions et entraînements et appeler les secours en
cas de nécessité.

Fait à :

Le ____ / ____ / ____ **Signatures des représentants légaux :**

Certificat médical si nécessaire : (Articles L 231-2 et L 231-2-2 du Code du Sport) - Le certificat médical devra obligatoirement comporter la mention : absence de contre-indication à la pratique du sport ou de l'Athlétisme en compétition, ce dernier datant de moins de 6 mois à la date de prise de licence.

GRILLE TARIFAIRE DES LICENCES :

**La cotisation comprend l'adhésion au club, la licence FFA (plus de 50%) et
l'assurance. Type de licence :**

● **Licence Athlétisme compétition ou**

**Licence Trail compétition : 100
euros**

- **Licence Loisir : 70 euros**
- **Les nouveaux adhérents auront la possibilité d'avoir 2 séances de découverte, au-delà ils devront payer leur adhésion ou ne pourront plus venir.**
- **Aucun remboursement de licence ne sera effectué après enregistrement de cette dernière. TYPE DE LICENCE (VOIR GRILLE TARIFAIRE ET CONDITIONS) :**

LICENCE COMPÉTITION ATHLÉTISME

LICENCE COMPÉTITION TRAIL

LICENCE LOISIR

ESPÈC

ES

CHÈQU

E

(à l'ordre de Etueffont Montagne Athlétisme)

Pour une 1ere adhésion fournir une photocopie recto/verso de la carte d'identité ou du livret de famille.

Assurances : (Articles L 321-1, L 321-4, L 321-5, L321-6 du Code du Sport) La Fédération Française d'Athlétisme propose, par l'intermédiaire de MAIF, assureur : - aux Clubs : une assurance Responsabilité Civile garantissant la responsabilité du Club et du Licencié au prix de 0,26 euro TTC (inclus dans le coût de la licence). Un Club peut refuser le bénéfice de cette assurance proposée par la fédération, il doit alors fournir une attestation d'assurance prouvant qu'il répond aux obligations de la loi (Article L321- 1 du Code du Sport). - aux Licenciés : une assurance Individuelle Accident de base et Assistance, couvrant les dommages corporels auxquels peut les exposer la pratique de l'Athlétisme, au prix de : 0,7 euro TTC (inclus dans le coût de la licence).

- ☐ **J'accepte l'assurance Individuelle Accident et Assistance proposée (recommandée et comprise dans le prix de la licence).**
- ☐ **Je refuse l'assurance Individuelle Accident et Assistance proposée et reconnaît avoir été informé des risques encourus lors de la pratique de l'Athlétisme pouvant porter atteinte à mon intégrité physique.**

Le soussigné déclare expressément avoir pris connaissance des dispositions relatives à l'assurance exposées ci-dessus et des garanties optionnelles proposées (option 1 et 2) complémentaires (consultables entre autres sur le site www.athle.fr rubrique Assurances).

Prélèvement sanguin pour les athlètes mineurs / autorisation hospitalisation :

- **Conformément à l'article R.232-45 du Code du sport, dans le cadre de la lutte contre le dopage, je, soussigné, en ma qualité de (père, mère, représentant légal) de l'enfant autorise la réalisation de prélèvement nécessitant une technique invasive, notamment, un prélèvement de sang. - En ma qualité de (père, mère, représentant**

**légal) de l'enfant
médicale.**

autorise l'hospitalisation de mon enfant en cas de nécessité

Déplacement des athlètes :

Lors des compétitions à venir nous allons être amenés à faire des déplacements. Le club s'organise avec des bus, minibus et/ou en voiture (avec les entraîneurs, et volontaires). Ainsi, il vous est demandé d'autoriser le transport de votre enfant. En cas de refus de votre part, il nous sera impossible de transporter l'athlète, vous devrez alors vous charger du déplacement sur les lieux de compétition.

☐ **J'accepte que mon enfant soit transporté par l'organisation du club (bus, mini bus, tiers personnes)**

☐ **Je refuse que mon enfant soit transporté par l'organisation du club Nous pouvons aussi faire appel aux parents pour certains déplacements, en cas ou vous accepteriez de participer il vous faut vous assurer que votre assurance couvre ce genre de déplacement.**

Fait à _____ **Le** ____/ ____/ ____ ☐ **Je reconnais avoir pris connaissance du règlement de**

la charte de l'athlète, ou de l'entraîneur.

☐ **En adhérant à Etueffont Montagne Athlétisme, j'autorise le club à utiliser mon image pour toute promotion de celui-ci (Presse, imprimés club, réseaux sociaux).**

Signatures de l'athlète ou des représentants légaux :

Mettre une croix dès la remise des documents :

Formulaire rempli entièrement

Palement

Signatures et « croix » autorisations

diverses Si 1ere adhésion photocopie CI

ou passeport. Charte de l'athlète et/ou

Charte entraîneur

Je souhaite obtenir un justificatif de paiement et d'adhésion au club.